



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 30 Septembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 21 Septembre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 34

NOMBRE DE VOTANTS : 34

Objet : Avenants aux marchés de travaux de construction de 7 plateaux Multi Sports sur le territoire de Grand Cubzaguais

Présents : 34

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BLANC Jean Franck (Teuillac), Madame BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac) DARHAN Laurence (Bourg), FAMEL (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac) POUCHARD Éric (LANSAC), POUX Vincent (Saint André de Cubzac) RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 0

Absents : 3

**BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan),
MABILLE Christian (Peujard),**

Secrétaires de séance : **DARHAN Laurence**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R.2123-1 alinéa 1°, L2194-1 6° et R2194-8,

Vu la délibération n°2020-19 en date du 12 février 2020 relative à l'attribution du marché de travaux de construction de 7 plateaux multisports (PMS) sur le territoire du Grand Cubzaguais,

Considérant qu'il s'agit d'un marché à procédure adaptée dont les avenants ne relèvent pas de la compétence de la CAO,

Considérant le marché de travaux de construction de 7 plateaux multisports (PMS) sur le territoire du Grand Cubzaguais, notifié à la société Agilis, mandataire, le 21/02/2020, pour un montant de :

- 299 256,40 € HT soit 359 107,68 € TTC pour la tranche ferme,
- 59 851,28 € HT soit 71 821,54 € TTC pour la tranche optionnelle 1,
- 59 851,28 € HT soit 71 821,54 € TTC pour la tranche optionnelle 2.

Considérant l'OS de démarrage des travaux pour la tranche ferme,

Considérant que sur la parcelle de Pugnac des difficultés liées à la présence d'eau dans le sol, a nécessité la réalisation d'un blocage du fond de forme, afin de garantir la stabilité de l'ouvrage dans le temps. Ces travaux nécessitent la passation d'une modification de marché sous forme d'avenant d'un montant de 14 602,16 € HT soit 17 522,59 € TTC (soit 4,87% d'augmentation).

Considérant que l'instruction du Permis d'aménager par l'ABF sur le site de Mombrier, a conduit à changer de parcelle avec réalisation d'une plateforme non prévue.

Les contraintes géotechniques ont conduit à devoir revenir sur la parcelle initiale mais il convient cependant d'indemniser par avenant le titulaire des travaux entrepris sur la seconde parcelle à hauteur de 8 442,64 € HT soit 10 131,17 € TTC (soit 2,82% d'augmentation).

Considérant que cette modification de marché entraîne une augmentation totale de 7,70% du montant initial du marché (tranche ferme),

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide :

- De conclure une modification de marché sous forme d'avenant 1, au marché de travaux de construction de 7 plateaux multisports (PMS) sur le territoire du Grand Cubzaguais, avec la société Agilis, pour un montant total 23 044,80 € HT soit 27 653,76€ TTC, faisant ainsi passer le montant total du marché (TF) à 322 301,20 € HT, soit 386 761,44 € TTC.
- D'autoriser Mme La Présidente à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac

Le 1^{er} Octobre 2020

La Présidente


Valérie GUINAUDIE

